



COMMUNE DE VENELLES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL.**

**Séance du 09 Avril 2024
à 18h30**

Le Conseil Municipal de la commune de Venelles s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation adressée par le maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment de ses articles L. 2121-7, L. 2121-9, L. 2121-10 et L. 2121-12.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
29	29	29

PRESENTS : ARNAUD MERCIER, FRANÇOISE WELLER, ALAIN QUARANTA, MARIE SEDANO, PHILIPPE DOREY, CASSANDRE DUPONT, DAVID THUILLIER, BERNARD ROUBY, VALERIE BUSO, DENIS RUIZ, SYLVIE ANDRE, NICOLAS CONRAD, VIRGINIE GINET, ALAIN SOLAZZI, DOMINIQUE ALLIBERT, MARTINE HENON, GISELE GEILING, THIBAUT DEMARIA, BRIGITTE CORDARO, CHRISTIANE TCHAREKLIAN, OLIVIER BRUN, JOSEPH TORCHIO, ANNIE MOUTHIER, JEAN-YVES SALVAT, SYLVIE FEUGA.

POUVOIRS : MARIE-ANNICK AUPEIX A CASSANDRE DUPONT, LIONEL TCHAREKLIAN A FRANCOISE WELLER, DAVID FERNANDEZ A ARNAUD MERCIER, JEAN CHARLES FIARD A MARIE SEDANO

Délibération n° N° D2024-68

Objet DEMANDE D'UNE AIDE FINANCIERE AUPRES DU DEPARTEMENT DANS LE CADRE DU DISPOSITIF D'AIDE AUX TRAVAUX DE PROXIMITE 2024

Exposé des motifs:

Le Conseil Départemental a décidé de reconduire en 2024 l'aide aux travaux de proximité dans le cadre de ses dispositifs d'aide aux Communes.

Le taux de subvention sur ce dispositif est de 70 % sur le coût hors taxe des travaux plafonnés à 85 000 € HT par projet, étant précisé que la part communale ne saurait être inférieure à 30 % du montant HT du projet.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire a solliciter les subventions sur les 7 opérations ci-dessous.

	NATURE DES TRAVAUX	COÛT ESTIMATIF TRAVAUX HT	PARTICIPATION CONSEIL DEPARTEMENTAL (70 %)	AUTOFINANCEMENT COMMUNE DE VENELLES (30%)
1	Réfection du chemin du Garaguay	85 000 €	59 500 €	25 500 €
2	Travaux divers sur les infrastructures sportives du Parc des Sports	85 000 €	59 500 €	25 500 €
3	Rénovation énergétique de l'Ecole Pagnol	85 000 €	59 500 €	25 500 €
4	Rénovation énergétique de l'Ecole du Centre	85 000 €	59 500 €	25 500 €
5	Requalification de la placette de la Gare	85 000 €	59 500 €	25 500 €
6	Mise en souterrains des portées aériennes d'éclairage public	85 000 €	59 500 €	25 500 €
7	Aménagement de stationnements et de cheminements piétons rue de la Bosque Ste Croix / Rue de la Farigoule	85 000 €	59 500 €	25 500 €

	TOTAL	595 000 €	416 500 €	178 500 €
--	--------------	------------------	------------------	------------------

Visas :

Où l'exposé des motifs rapportés ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Le Conseil Municipal décide :

- **DE SOLLICITER** un co-financement au titre des travaux de proximité 2024.
- **DE SOLLICITER** la prise en charge par le Conseil Départemental de 70 % du coût hors taxe de ces projets, pour lesquels aucune autre demande de subvention ne sera formulée auprès de nos autres partenaires institutionnels.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le Maire de Venelles,

Arnaud MERCIER



Accusé de réception en préfecture
04/03/2024 10:20:49
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de dépôt : 11/04/2024

Certifié affiché du au